

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 8 février 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. PLASSARD Jean-Michel, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h15), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine (arrivé à 19h05), M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M. LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. DUBUIS Pascal, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. VIODRIN Jérôme, (Mars).

N°2024/N°020

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION LABEL « TERRITOIRE VELO » 2024-2026

Monsieur le Vice- Président en charge de l'environnement et du plan climat rappelle que la première convention a pris effet au 1er janvier 2021 et a été effective jusqu'au 31 décembre 2023. La Fédération Française de Cyclotourisme a envoyé à Charlieu Belmont Communauté une convention de renouvellement fin 2023 pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec cotisation annuelle de 1 173.25 € pour 23 465 habitants (montant inchangé et prévu au budget) et mise à jour de la grille de critères à valider). Le chargé de mission VTT et Gravel de la FFCT, a profité de sa visite technique du 08/11/2023 dans le cadre de la labélisation Base VTT et Gravel pour évaluer sur le terrain les critères relatives au label Territoire Vélo.

Ce label, décerné pour une durée de 3 ans, présente de multiples avantages :

- Etre reconnu comme un territoire qui facilite la pratique du vélo et la découverte à vélo.
- Bénéficier d'une communication dans les publications de la Fédération française de cyclotourisme.
- Solliciter l'accompagnement de la Fédération française de cyclotourisme dans les projets vélo de la collectivité

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à signer la convention pour le label territoire vélo pour la période 2024-2026.
- dire que les dépenses seront prévues au budget principal

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Mars
M Jérôme VIODRIN

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240208-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

